

sommaire

- **Edito** p.1
- **Formation à l'UTT** p.2
- **Brèves de l'AG 2007** p.3
- **La prévention des risques Professionnels** p.4
- **Normalisation** p.4-5
- **Manifestations IMdR** p.5
- **Agenda** p.6
- **Partenariats** p.6
- **Publications** p.6

Nouvelles adhésions : Mode d'emploi

Aidez-nous à rassembler le plus grand nombre possible d'entreprises, universitaires et individuels intéressés par une meilleure maîtrise des risques. Plus nous serons nombreux, mieux nous pourrions faire partager les expériences, mutualiser les savoirs et approfondir les méthodes.

Vous qui êtes Membres, pensez à vous mettre à jour de votre cotisation annuelle, et Vous qui souhaitez nous rejoindre, utilisez le formulaire d'adhésion placé sur notre site :

www.imdr.eu

L'IMdR avance...

Depuis mi-2006, l'IMdR-SdF et l'Institut Européen des Cindyniques forment une nouvelle association, l'Institut pour la maîtrise des risques (IMdR - Sûreté de fonctionnement - Management - Cindyniques). Dorénavant, nous offrons aux entreprises et organismes de service un seul lieu d'échanges en matière de maîtrise des risques, depuis la vision politique et stratégique jusqu'aux outils scientifiques concrets et quotidiens. Nouvelle identité, nouveau logo, nouveaux réseaux, nouvelles perspectives se conjuguent pour activer le développement de notre Institut. Plusieurs événements permettent de caractériser notre progression.

Nous nous ouvrons à de **nouveaux partenariats**, favorisant ainsi le travail en réseaux avec : l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) où nous participerons à quatre groupes de travail (voir l'article à ce sujet) ; l'Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains (IPGR) ; l'Institut Méditerranéen des Cindyniques (IMC) ; la Société d'Ergonomie de Langue Française (SELF) ; l'Institut de Culture de Sécurité Industrielle (ICSI) ; l'Association INTERprofessionnelle de France (AINF). Des relations fructueuses se nouent avec la Direction de la Prévention, des Pollutions et des Risques (DPPR) du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD).

L'évolution de nos statuts (modifiés lors de notre dernière assemblée générale organisée par le groupe DASSAULT) offre la possibilité d'accueillir des administrateurs de sensibilité cindynique et des personnes œuvrant dans des collectivités territoriales. Reportez-vous aux brèves de l'AG pour en savoir plus. Par ailleurs, grâce à une cotisation plus réduite, nous offrons de nouvelles possibilités pour que les laboratoires universitaires puissent plus facilement adhérer à l'IMdR.

Des **congrès à thématique cindynique** seront dorénavant organisés sous le vocable « Les Entretiens du Risque ». Ils se dérouleront en alternance avec les Lambda Mu. Les premiers Entretiens du Risque, organisés conjointement avec le GRID (Laboratoire de recherche CNRS / ENSAM - Paris / ESTP) se dérouleront les 13 et 14 décembre 2007 dans l'amphithéâtre du MEDAD. Le prochain Lambda mu - « Les nouveaux défis de la maîtrise des risques » - aura lieu du 7 au 9 octobre 2008 à Avignon. Nous en profiterons pour fêter les 30 années d'existence de ce type de congrès. L'année 2008 sera également une année faste, car elle offrira l'occasion de fêter les 20 ans d'existence de la cindynique.

Nos journées d'études sont de plus en plus prisées. Elles offrent une diversité inégalable d'approches (Knowledge Management, normalisation, aide à la décision, conception et facteurs humains, santé et sécurité au travail, ...).

Quant à **nos projets**, des réunions d'orientation sont maintenant organisées à l'intention des entreprises ayant manifesté un intérêt pour une étude, dans le but de leur apporter des compléments d'informations sur le contenu du projet. Ces réunions permettent de mieux comprendre l'intérêt et les objectifs du projet auquel il leur est proposé de souscrire.

Vous pouvez ainsi constater la constance de la progression de l'IMdR, grâce à votre savoir-faire, vos compétences, votre souhait de partager vos expériences en terrain neutre. Aidez-nous à faire encore mieux connaître cet Institut qui est le vôtre !

L'IMdR a aussi besoin de talents parmi les jeunes. Incitez-les à nous rejoindre pour accroître encore notre dynamique, porter toujours plus haut et plus fort le message de la maîtrise des risques et assurer la pérennité de notre association.

Je compte sur vous pour que l'IMdR poursuive sans relâche sa progression.

Guy **PLANCHETTE**
Président



La formation en sûreté de fonctionnement et maîtrise des risques à l'Université de Technologie de Troyes

L'Université de Technologie de Troyes (UTT - www.utt.fr), créée en 1994, fait partie du réseau des universités de technologie avec l'Université de technologie de Compiègne et l'Université de Technologie de Belfort - Montbéliard.

Ces trois établissements ont été fondés sur le même concept et partagent ainsi les mêmes principes fondateurs : innovation, souplesse et ouverture. Les universités de technologie sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Placées sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, elles délivrent des diplômes d'État et occupent une place originale au sein de l'enseignement supérieur français. En effet, elles réunissent les atouts des grandes écoles d'ingénieurs et ceux des universités, grâce à leurs activités d'enseignement, de recherche et de transfert, centrées sur la promotion et le développement de la technologie. Elles entretiennent des relations privilégiées avec les entreprises et sont ouvertes sur l'international. Près de deux tiers des étudiants de l'UTT effectuent des séjours à l'étranger dans le cadre de leurs études. La formation universitaire des étudiants - ingénieurs est complétée par 2 stages longs de 6 mois en entreprise au cours des 3 années de formation d'ingénieur.

L'UTT offre une formation d'ingénieur scientifique et technique tournée vers le monde industriel et les acteurs économiques, avec des stages longs en entreprise. La formation scientifique et technique est complétée par l'acquisition de solides compétences en sciences humaines et sociales, gestion et économie et langues. L'offre de formation de l'UTT est organisée autour de 4 diplômes d'ingénieur (Systèmes Industriels, Systèmes d'Information, Systèmes Mécaniques, Matériaux : Technologie et Économie), d'un master à 9 spécialités et 5 spécialités de doctorat. Après un peu plus de 13 ans d'existence, l'UTT compte près de 2300 étudiants et peut s'appuyer sur un réseau de plus de 1800 ingénieurs diplômés.

Même si tous les étudiants - ingénieurs de l'UTT sont sensibilisés à ces problématiques au cours de leurs études, la formation d'ingénieurs en Systèmes Industriels a choisi, dès sa création, de proposer à ses étudiants une filière de spécialisation entièrement tournée vers la sûreté de fonctionnement et la maîtrise des risques. La formation Systèmes Industriels adopte une approche globale des processus de production ; elle présente l'ensemble des méthodes et techniques permettant de maîtriser une installation industrielle et d'en optimiser les performances : atelier de production manufacturière, plateforme de distribution, centrale de production d'énergie ... Cette optimisation intègre les exigences et les contraintes techniques et financières que l'entreprise doit satisfaire : l'assurance qualité, l'homme en tant qu'élément actif et décisionnel, l'environnement, l'innovation et le contexte concurrentiel. Ainsi la formation en Systèmes Industriels inclut en particulier la conception d'un système de production, la gestion des opérations de production et de maintenance, la gestion des projets industriels, la prise en compte de l'impact sur l'environnement, les procédés techniques de fabrication d'un produit... La formation Systèmes Industriels propose 3 filières de spécialisation : « Gestion Systémique de Production », « Management de la Chaîne Logistique » et « Sûreté de Fonctionnement, Risques et Environnement ».

Face aux nouveaux enjeux industriels (économiques et technologiques) et aux évolutions de notre société, dans un contexte réglementaire en évolution permanente, la filière « Sûreté de Fonctionnement, Risques et Environnement » (SFeRE) prépare des ingénieurs compétents sur les questions de maîtrise des installations et des processus industriels, de gestion des infrastructures à risques, de prévention des accidents industriels majeurs et de développement durable. Cette filière offre une formation complète sur les méthodes et outils de base indispensables à la gestion des risques et à la sûreté et la maintenance des systèmes industriels durant tout leur cycle de vie (de la conception au rebut). De manière équilibrée, elle développe la capacité à savoir identifier des risques et mettre en œuvre des politiques de prévention et/ou de gestion d'impact (en particulier sur l'environnement), à mener des études de sûreté de fonctionnement quantitatives (évaluation d'un niveau de fiabilité, de maintenabilité, calculs de probabilité d'accidents...), à optimiser et gérer des stratégies de maintenance et de surveillance avec une logistique de soutien intégrée, à développer et manager des analyses environnementales, des démarches liées à l'éco-conception, au recyclage, à la pollution. La filière « Sûreté de Fonctionnement, Risques et Environnement » forme aux métiers et postes d'ingénieur sûreté de fonctionnement, d'ingénieur maintenance, de responsable environnement, d'ingénieur sécurité et risques industriels, de responsable qualité. Les emplois envisagés peuvent aussi bien correspondre à des carrières d'ingénieurs experts (avec des aspects techniques et scientifiques importants) qu'à des carrières de gestionnaire de projet (avec des aspects de management forts autour de la gestion des risques, de la maintenance, de l'environnement, et de la qualité).

La formation structurée autour de cinq thématiques principales (fiabilité des systèmes, maintenance et SLI, surveillance et diagnostic, sécurité et risques, environnement) propose des enseignements complets sur les sujets suivants : sûreté de fonctionnement et retour d'expérience, sécurité des systèmes, gestion des risques industriels, analyse environnementale, éco-conception, surveillance et diagnostic des systèmes industriels, gestion et optimisation de la maintenance, soutien logistique intégré, fiabilité, maintenance et disponibilité des systèmes. Chacun de ces thèmes est couvert par un module d'enseignement qui comprend environ 80 à 120 heures de travail encadré (cours, TD, TP) et personnel (mini-projets). Les étudiants profitent également des compétences de nombreux intervenants industriels qui viennent apporter leurs connaissances et leur savoir-faire professionnels dans le domaine de la sûreté de fonctionnement et de la maîtrise des risques. Cette participation industrielle à la formation et les stages de longue durée (6 mois) effectués en milieu et en fin de formation (compte tenu de la semestrialisation des enseignements à l'UTT, les stages s'effectuent aussi bien à l'automne - de septembre à février - qu'au printemps de février à juillet) contribuent à former des ingénieurs opérationnels.

Contacts (pour plus d'informations ou pour proposer des sujets de stage, diffuser des offres d'emploi) :

Christophe BERENQUER, responsable de la formation d'ingénieurs « Systèmes Industriels » de l'UTT et de la spécialité « Optimisation et Sûreté des Systèmes » du master et du doctorat de l'UTT : christophe.berenguer@utt.fr

Antoine GRALL et Anne BARROS, responsables de la filière « Sûreté de fonctionnement, Risques et Environnement » : antoine.grall@utt.fr et anne.barros@utt.fr

Le groupe DASSAULT, représenté par MM. P.L. CAMBEFORT, Directeur de la Maîtrise des Risques, et S. LEONI, nous a accueillis chaleureusement le 19 juin dernier pour notre AG. Tout avait été réuni pour un déroulement exceptionnel de notre assemblée générale 2007.

1. LA MAÎTRISE DES RISQUES AU SEIN DU GROUPE DASSAULT

Les diverses activités du groupe, réalisées dans un univers hautement concurrentiel, génèrent un fort potentiel de risques. M. CAMBEFORT après nous avoir présenté le groupe Dassault et sa gamme d'avions civils et militaires, a développé la démarche de maîtrise des risques dont il a la responsabilité.

Nous avons pu apprécier la concrétisation de l'ensemble des démarches mises en œuvre au cours de la visite programmée l'après-midi autour de l'outil de conception intégré d'un avion, outil développé par leur filiale Dassault Systèmes.

2. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Pour disposer, au sein du conseil d'administration de l'IMdR, d'une représentation de la sensibilité cindynique qui avait rejoint l'Institut lors de la précédente AG, nous avons dû adapter les statuts. Nous avons saisi cette opportunité pour ouvrir notre conseil d'administration aux représentants des collectivités territoriales. Ceci ne pouvait se faire sans la tenue d'une AG extraordinaire.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, nous avons pu valider les élections concernant ces nouveaux sièges dès l'AG ordinaire, le même jour.

3. NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Remercions vivement Virgile LA LUMIA (AREVA TA) qui n'a pas souhaité renouveler son mandat d'administrateur pour le travail accompli malgré sa charge de travail personnel et son éloignement de la région parisienne. Félicitons Annie BRACQUEMEOND (PSA), Christian MONGIS (TOTAL), Gaëtan BLAISON (SONOVISION-ITEP-LIGERON), et Jean-Michel GIARDINA (Ecole Hubert CURIEN, CCI du Cher) pour le renouvellement de leur mandat. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements pour leur importante contribution depuis leur première désignation au CA.

Souhaitons aussi la bienvenue aux nouveaux élus représentant la sensibilité cindynique : Bertrand MUNIER (GRID) et Claude FRANTZEN (Risque Attitude). Aucun candidat ne s'est présenté pour occuper le siège réservé aux collectivités locales.

4. NOUVELLES DE L'IMdR

• ADHESIONS

Le nombre de nos adhérents continue de croître légèrement. Toutefois, cette croissance quantitative masque le retrait de quelques adhérents du collège 1, ce qui engendre une nette réduction des ressources budgétaires de notre association. Il faut même noter la défection de cotisation de certains membres fondateurs qui s'explique par des mutations internes

au sein des entreprises, sans transmission de l'information à un nouveau représentant. Le Président insiste sur cette difficulté pour inciter les membres de l'IMdR à susciter l'adhésion de nouvelles entreprises et à aider à renouer les contacts avec les entreprises fondatrices qui se sont éloignées.

• PROJETS MULTIPARTENAIRES

Deux projets ont été achevés dans l'année :

- Le 1-2004 : « Comment optimiser les collectes de données pour conduire son retour d'expérience »,
- Le 4-2004 : « L'arbre de fautes bayésien ».

Un projet s'achève en décembre :

- Le P04-7 « Réseaux bayésiens et retour d'expérience en sûreté de fonctionnement ».

Deux projets viennent d'être lancés :

- Le P06-1 : « Apport de la modélisation à la SdF de systèmes informatisés »,
- Le P07-5 : « Evolution de la fiabilité électronique : comment exploiter les guides existants ? ». Vous pouvez encore souscrire à ces projets ou à d'autres. Vous trouverez tous les renseignements relatifs à l'ensemble des projets sur : www.imdr.eu

• GTR

Beaucoup de GTR font preuve de grande vivacité alors que quelques uns ne s'activent plus. Deux nouveaux groupes ont initialisé leurs travaux : « Incertitudes » et « Cindynique judiciaire ». Rejoignez les différents GTR, si le cœur vous en dit !

• CONGRÈS Lambda Mu

Le congrès $\lambda\mu$ 15 a connu un grand succès à Lille et a été très apprécié, tant sur le plan scientifique que sur celui de l'organisation et pour le climat chaleureux qui s'est dégagé. Nous remercions Laurent MAGNE (EDF), Président du Comité de programme du congrès ainsi que Christian TRIOLAIRE pour leur dévouement et pour la qualité scientifique du programme. Quant au $\lambda\mu$ 16, il est déjà en phase de préparation. Le site retenu est celui du magnifique Palais des Papes d'Avignon. Son déroulement est prévu dans la semaine du 06 au 10 octobre 2008. Cette date est à retenir, car ce sera l'occasion de fêter les 30 années d'existence des congrès d'appellation lambdamu.

• AUTRES MANIFESTATIONS

Les autres manifestations mensuelles continuent à intéresser beaucoup de participants. Les sujets sont très variés et nous remercions vivement les conférenciers bénévoles, car ils s'impliquent très activement.

• SANS OUBLIER...

- Notre Déléguée Technique, Leïla MARLE, jeune ingénieure embauchée voici une année (1^{er} novembre 2006) qui nous aide efficacement dans toutes les activités techniques.
- Nos bénévoles du CODIT qui œuvrent toujours, en coulisses, et qui répondent avec dévouement aux différentes interrogations et demandes de documentations.

Prévention des risques professionnels. Quel cap ?

A la suite de la demi-journée co-organisée le 21 septembre dernier par l'IMdR et l'AINF sur « Santé et sécurité au travail », le délégué général de l'AINF nous fait parvenir la réflexion suivante. Qu'il soit remercié par son apport aux débats !

Pendant longtemps la prévention des risques professionnels a été essentiellement technique. Il était demandé aux ingénieurs de construire des machines sûres ne provoquant aucun risque pour les opérateurs. Article L 233-5 du Code du travail : « Les machines, appareils... doivent être conçus et construits de façon à ce que leur utilisation, leur réglage, leur maintenance, dans des conditions conformes à leur destination, n'exposent pas les personnes à un risque d'atteinte à leur sécurité ou leur santé. » Les choses étaient simples, la Loi allant jusqu'à fixer de manière très précise la conception de certains dispositifs de sécurité, telle que par exemple la hauteur des gardes corps des échafaudages (Décret du 8 janvier 1965).

Cette foi dans le progrès technique a commencé à être ébranlée à la fin des années 80 quand il est apparu évident que l'équipement de travail le mieux conçu n'est sûr que servi par des hommes sûrs dûment formés dans le cadre d'une organisation elle-même sûre.

Tournant confirmé par le deuxième principe général de prévention de la loi du 31 décembre 1991 : « Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités » qui reconnaît pour la première fois que tous les risques ne peuvent être évités et qu'il convient de les évaluer pour bâtir une stratégie de prévention adaptée en respect des principes d'ergonomie, tenant compte des évolutions de la technique, intégrant toutes les fonctions de l'entreprise et s'appuyant sur la formation des opérateurs.

En parallèle, l'opinion publique a évolué, passant d'une exigence de sécurité à une exigence de santé puis maintenant de bien-être au travail. Curieusement cela ne s'est pas traduit par une demande de plus de prévention mais par l'exigence de sanctions pénales (recherche de coupables) et d'une meilleure réparation. L'exemple le plus frappant nous en est donné actuellement à l'occasion de la réforme des régimes de retraites : face à la pénibilité de certaines situations de travail, la demande n'est pas tant de la réduire que de partir en retraite plus tôt.

Tenant compte de l'exigence sociale, les juges ont fait évoluer la jurisprudence. Pour contourner le principe de la

réparation forfaitaire admise depuis plus d'un siècle, à la charge exclusive des employeurs et excluant une action en responsabilité civile, le recours à la « faute inexcusable » est maintenant presque systématique en cas d'accident ou de maladie professionnelle. Il permet une réparation dite « intégrale » mais vide de son sens cette faute qui au départ devait être d'une gravité exceptionnelle et commise en toute connaissance du danger.

La Cour de Cassation est allée plus loin le 28/2/2002 en fixant en matière de sécurité une obligation de résultat :

“En vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers ce dernier d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les accidents du travail; le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable, au sens de l'article L. 452-1 du Code de la sécurité sociale, lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié, et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver”.

Situation pour le moins paradoxale, où d'un côté le législateur reconnaît que tous les risques ne peuvent être évités et qu'il convient d'en faire l'évaluation (document unique) et de l'autre que tout accident survenant du fait de ces risques entraîne présomption de faute inexcusable.

Il en résulte une judiciarisation de plus en plus forte de tout ce qui touche à la sécurité au travail à l'instar de l'exemple américain. Est-ce au bénéfice de la prévention des risques ? Nous n'en sommes pas certains. La tendance sera certainement forte, pour les entreprises, d'essayer de transférer la responsabilité de l'accident sur l'accidenté en multipliant les mises en garde et les consignes de sécurité, ainsi que cela est déjà le cas vers les consommateurs pour les produits domestiques. Le temps n'est probablement pas loin de voir apparaître des étiquettes avec tête de mort sur nos bouteilles de vin pour protéger le vigneron de toute poursuite en cas de cirrhose d'un consommateur !

Sans abandonner une politique de réparation équitable, la France saura-t-elle évoluer vers une véritable culture de la prévention en évitant l'écueil d'une judiciarisation à outrance, c'est l'enjeu des prochaines décennies. C'est ce à quoi nous souhaitons contribuer.

Eric VAN AERDE

Délégué général AINF

Au risque de la normalisation

Nous avons, au printemps 2007, tenté de dégager les enjeux de la normalisation dans le domaine couvert par l'IMdR. Nous voudrions aujourd'hui montrer les raisons qui font que l'IMdR se doit de suivre attentivement, voire de participer à l'élaboration des normes de ce domaine.

Rappelons que la norme est un document de référence parmi d'autres, comme par exemple la réglementation, les standards d'entreprise, etc. élaborés pour régler des problèmes répétitifs. En tant que telles, les normes qui traitent exclusivement de maîtrise du risque sont à considérer comme horizontales, c'est à dire utiles à des normes sectorielles propres à une famille de produits.

Si l'on souhaite que les normes “maîtrise des risques” soient effectivement considérées comme des références, il convient qu'elles soient élaborées avec une vision suffisamment

générale, sinon chaque comité technique de normalisation (que ce soit à l'AFNOR ou à l'ISO) adoptera sa propre terminologie, ses propres procédures, etc.. C'est ainsi que Babel sévira. Or cette vision générale est une caractéristique de l'IMdR, acquise depuis plus de dix ans et qui tient compte des nombreux projets de recherche pilotés jusqu'alors.

Si l'on souhaite que les normes ISO, et donc AFNOR, dans le domaine de la maîtrise des risques jouent pleinement leur rôle dans la compétition mondiale et ne soient pas un nouvel obstacle technique aux échanges pénalisant pour le secteur économique français, il importe que l'IMdR “veille au grain” et intervienne à temps, arguments à l'appui, à la bonne étape de l'élaboration des documents.

A ces deux raisons, s'en ajoute une troisième qui tient à la spécificité de l'élaboration des normes, à savoir : le consensus. /.

Rien de tel qu'une réunion de normalisation pour percevoir rapidement les différents points de vue sur un sujet donné. C'est dans une telle instance que l'on apprend les limites de la position inébranlable de tel participant sur le caractère déterministe et non probabiliste qu'il convient d'adopter.

Au stade actuel de notre analyse, on ne peut s'empêcher de faire un parallèle entre le projet de norme ISO 31000 "Lignes directrices pour les principes et la mise en place du management du risque" présentée plus loin et les normes ISO 9000 sur la maîtrise de la qualité. Il est donc clair qu'en arrière plan de cette norme ISO 31000 se profile la lourde machine de la certification. N'y a-t-il pas là une incitation à participer aux travaux des groupes qui élaborent les normes de cette famille ?

Les organismes de normalisation

Pour les lecteurs peu familiers de la normalisation, rappelons son organisation aux niveaux national, européen et international :

- en France, la responsabilité des normes est assurée par l'AFNOR qui s'appuie par ailleurs sur les travaux d'une vingtaine de bureaux de normalisation, les principaux étant l'UTE (Union Technique de l'Electricité), doyenne des bureaux de normalisation, l'UNM (Union de Normalisation de la Mécanique), le BNAé (Bureau de Normalisation de l'Aéronautique), ...

- au niveau européen, à l'AFNOR correspond le CEN (Comité Européen des Normes), à l'UTE le CENELEC pour les normes électriques,

- au niveau international, à l'AFNOR correspond l'ISO et à l'UTE la CEI (Commission Electrotechnique Internationale).

De nombreux accords et procédures gouvernent les relations entre ces instances. Différentes règles régissent l'élaboration, l'adoption et la publication des documents. Elles sont fonction du statut du document et de son état d'avancement. Nous nous intéresserons dans ce qui suit aux travaux en France (AFNOR) et dans le monde (ISO). Historiquement, c'est la CEI et son comité technique 56 "Fiabilité" (devenu Comité 56 "Sûreté de fonctionnement") qui a commencé, en 1968, à homogénéiser les terminologies du domaine.

Travaux en cours

Les comités techniques "Maîtrise des Risques", aux niveaux national et international, consacrent une part importante de leur activité suivant trois directions :

- l'adoption d'une norme ISO 31000 "Lignes directrices pour les principes et la mise en place du management des risques",
- l'adoption d'une réédition du guide ISO CEI 73 "Vocabulaire pour la maîtrise des risques",
- la mise en place d'un groupe de travail nouveau "Communication et consultation dans le management des risques".

Le projet de norme 31000 énumère onze caractéristiques que devrait respecter ce management au sein de toute "organisation" qui souhaite précisément maîtriser les risques inhérents à son activité :

Il présente par ailleurs les dispositions à prendre si l'on veut structurer cette maîtrise.

- créer de la valeur,
- être partie de la prise de décision,
- être systématique et structuré,
- être sur mesure,
- être transparente et ouverte aux parties prenantes,
- être en amélioration permanente,
- être partie intégrale du processus de l'organisation,
- s'intéresser explicitement aux incertitudes,
- être basé sur la meilleure information disponible,
- tenir compte des facteurs humains,
- être dynamique, itérative et réactive,

Le guide ISO CEI 73, actuellement à la dernière étape d'adoption de sa deuxième édition, regroupe un vocabulaire d'une centaine de termes ou expressions.

Le nouveau groupe de travail "Communication et consultation" va démarrer incessamment ses travaux à partir d'un document australien et néo-zélandais.

A noter qu'au niveau français, un document a déjà été publié : il s'agit du fascicule de documentation FD X50-252 "Lignes directrices pour l'estimation des risques".

Nota : il est intéressant de noter que les Britanniques viennent de lancer en enquête publique un projet de norme BS 31100 "Code of Practice for Risk Management".

Guy PEYRACHE

manifestations extérieures

Les conférences Préventive - Les grands messages des meilleurs spécialistes. 27 juin 2007. Il s'agit de conférences - débats animés par Hubert SEILLAN sur la thématique de l'obligation de sécurité de résultat des chefs d'entreprise où sont intervenus, entre autres, Jean-Claude LIGERON et Michel TURPIN.

Colloque « Risques naturels et technologiques - Apport de la recherche aux décideurs publics » organisé à Lyon le 10 octobre 2007 par l'AFPCN, le CEMAGREF, la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine du grand Lyon. Cette manifestation a rassemblé plus de 300 personnes pour une restitution locale d'un programme de recherche national (1999-2005) sur l'évaluation et la prise en compte des risques naturels et technologiques.

Journée d'études ICSI - Analyse coût-bénéfice. le 24 octobre à Paris. La journée avait pour objectif de présenter les bases de l'analyse coût bénéfice, de discuter de son intérêt pour l'aide à la décision et de soulever les problèmes que son application peut poser. Les expériences américaines et de certains pays européens ont été présentées. Des chercheurs, décideurs publics, industriels, organisations syndicales et associations

ont débattu sur l'applicabilité de l'analyse coût bénéfice en France.

Session « Prévision - Vigilance - Alerte » organisée à Toulouse les 1^{er} et 15 novembre 2007 par Météo France, le comité consultatif des réseaux d'alerte météorologiques, la direction de l'Eau du MEDAD et la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile. L'objectif de ces journées était de faire le point sur les dispositifs techniques et organisationnels actuels et en développement dans le domaine de la prévision de la vigilance et de l'alerte aux crues.

Salon des maires et des collectivités locales : Participation à la conférence débat du 20 novembre 2007 sur les risques associés au transport de matières dangereuses par canalisations enterrées.

Ces événements donnent l'occasion de faire connaître l'IMdR, de contacter des personnes et des ressources susceptibles de participer à ses groupes de travail et à ses manifestations. Les textes des présentations (ou leurs résumés) ainsi que les coordonnées des auteurs sont à la disposition des membres de l'IMdR : s'adresser au CODIT ou à Jean-François RAFFOUX - cindyniques@orange.fr

agenda IMdR

- **13 et 14 décembre 2007** : 1^{er} congrès à thématique cindynique depuis le rapprochement IMdR - IEC. Ces « Entretiens du Risque » sont co-organisés avec le GRID - CNRS / ENSAM Paris / ESTP. Ils se dérouleront en alternance avec les congrès Lambda Mu, les années impaires. La thématique retenue pour ces premiers Entretiens du Risque est « Maîtrise des malveillances et conception des systèmes d'information face aux risques ». Lieu : MEDAD, Paris. Informations et inscriptions : tel : 01 45 36 42 10 ou secretariat@imdr-sdf.asso.fr
- **28, 29 et 30 janvier 2008** : Second module de la formation « Incertitudes ». Il n'y a plus de places disponibles... mais une nouvelle session pourra être organisée dans le courant de l'année 2008. Vous en serez informés.
- **7 février 2008** : Journée en partenariat avec la SELF sur « Risques industriels et risques professionnels ». Les inscriptions ne seront ouvertes qu'en fin d'année.
- **25 mars 2008** : Demi-journée sur « Sécurité générale du produit ».
- **Avril 2008** (date à définir) : Journée sur « La défense en profondeur ».
- **Mai 2008** (date à définir) : Journée sur « Les arbres de défaillance ».

partenariats

L'AFPCN - Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et l'IMdR viennent de signer un accord de partenariat par lequel les deux associations sont convenues de lancer en commun 4 groupes de travail. Axés sur la prévention des risques sismiques et du risque inondation liés aux manifestations du changement climatique, ils concernent dans une approche globale et multi disciplinaire de ces risques :

1 - La vulnérabilité des réseaux aux catastrophes naturelles.

Ce groupe réunira des représentants des gestionnaires de grands réseaux (électricité, gaz, eau, télécommunications), des assureurs, des représentants de collectivités territoriales (grandes villes), de l'état et des spécialistes de la fiabilité et de la disponibilité des réseaux ainsi que de toute autre partie prenante intéressée.

2 - L'alerte : Outre la participation de spécialistes des signes précurseurs et de la modélisation des catastrophes naturelles, ce groupe pourrait s'enrichir, lors de son redémarrage, de la participation de spécialistes des technologies d'alerte et de leur fiabilité.

3 - L'alea de référence : Une approche pluridisciplinaire des conséquences de différents niveaux d'alea de référence permettrait d'élaborer des politiques de prévention adaptées.

4 - La promotion technique au niveau national et international des savoir-faire et des équipements des entreprises et bureaux d'étude français dédiés à la prévention des risques naturels et technologiques induits par les séismes et inondations

Une réunion de lancement de ces groupes a eu lieu le 27 novembre et a permis d'en préciser leurs mandats, leur animation et leur composition.

publications

L'IMdR vous informe de la publication de deux ouvrages :

- Henri PROCACCIA : « **Fondements des approches fréquentielle et bayésienne : Application dans le domaine du risque industriel** ». Le CODIT disposera d'un exemplaire à votre disposition pour consultation à Bagneux. Si vous souhaitez l'acquérir, il convient d'en passer commande aux éditions LAVOISIER.

- André LANNOY "MdR et SdF : repères historiques et méthodologiques" - Collection Sciences du risque et du danger - Editions LAVOISIER".

L'IMdR remercie par ailleurs M. Georges-Yves KERVERN pour le don de plusieurs ouvrages, au cours du printemps, dont "Cindyniques, concept et mode d'emploi" - Paris - Editions ECONOMICA, 2007.

IMdR - 116, Avenue Aristide Briand - 92220 Bagneux (RER : Arcueil - Cachan)

Tél. : 01 45 36 42 10 • Fax : 01 45 36 42 14 • E-mail : imdr-sdf@wanadoo.fr • N° ISSN 1639-9706

CODIT - Centre d'Orientation, de Documentation et d'Information Technique :

Espace convivial où des animateurs compétents vous renseignent et vous conseillent. Prenez RDV au 01 45 36 42 10

Directeur de la Publication : Guy Planchette - Responsable de la Communication : Bruno Compin - Délégué Général : Jean-Pierre Petit

Conception et réalisation : Murcar Graphique CMVD - www.imdr-sdf.asso.fr - Chargée du site : Sophie Godel

L'Institut pour la Maîtrise des Risques (IMdR)

est une association Loi 1901 à but non lucratif, émanant de l'Institut Sûreté de Fonctionnement (ISdF) - Siret 443 923 719 00019